agenzia fides
Fondata nel 1927
Organo di informazione delle Pontificie Opere Missionarie
http://www.fides.org

AFRIQUE/EGYPTE - Selon le Patriarche Tawadros II, les représentants coptes orthodoxes pourraient se retirer de l'Assemblée constituante

Le Caire (Agence Fides) – Le nouveau Patriarche copte orthodoxe Tawadros II espère que la nouvelle Constitution en cours de rédaction conservera en l'état l'article 2 du précédent texte constitutionnel – qui reconnaissait les principes de la charia comme source principale de la législation – et demandera le retrait des représentants coptes au sein de l'Assemblée constituante si les tentatives de forcer dans un sens islamiste la nouvelle Charte constitutionnel devaient persister.
Le Patriarche, qui sera intronisé Dimanche prochain, 18 novembre, a exposé ses considérations sur les travaux de l'Assemblée constituante dans le cadre d'une rencontre avec une délégation des syndicats de journalistes et d'avocats intervenue le 12 novembre au monastère de Saint Bishoi (Deir Amba Bishoi). A cette occasion, le chef de la plus grande communauté chrétienne du Moyen-Orient a également confirmé que l'Eglise copte orthodoxe se coordonne actuellement avec les représentants de l'Université islamique d'Al Azhar afin de partager un discernement commun sur les différents articles objets de discussion.
Parmi les cent membres de l'Assemblée constituante, les chrétiens sont une quinzaine. Quatre d'entre eux – deux coptes orthodoxes, un protestant et S.Exc. Mgr Yohanna Qulta, Evêque copte catholique – ont été directement désignés par leurs Eglises et communauté respectives.
Selon l'Evêque auxiliaire d'Alexandrie des Coptes catholiques, S.Exc. Mgr Botros Fahim Awad Hanna, l'approche ferme et équilibrée du Patriarche Tawadros peut avoir un effet positif sur le débat constitutionnel en cours en Egypte, s'opposant aux manœuvres des groupes salafistes qui visent l'islamisation totale de la Constitution. « La majeure partie des musulmans – explique à l'Agence Fides Mgr Hanna – ne partage pas non plus cette ligne si étroite et rigide alors que nous pouvons tous être d'accord sur le fait que les principes de la paix et de la justice cultivés également par la jurisprudence islamique inspirent le droit et la législation de manière conforme au droit naturel ». (GV) (Agence Fides 15/11/2012)

I contenuti del sito sono pubblicati sotto Licenza Creative Common - http://creativecommons.org/licenses/by/3.0/deed.it